

Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur
une zone en post-exploitation de l'ISDND de Prudemanche

Résumé Non technique de l'étude d'impact

CONSULTING

SAFEGE
2A avenue de Berlincan
BP 50004
33166 SAINT MEDARD EN JALLES cedex

Agence Aquitaine

SAFEGE SAS - SIÈGE SOCIAL
Parc de l'Île - 15/27 rue du Port
92022 NANTERRE CEDEX
www.safeg.com

Sommaire

1.....	Résumé non technique	2
1.1	Présentation synthétique du projet.....	2
1.2	Synthèse de l'état initial.....	6
1.3	Synthèse des impacts et des mesures associées	7



1 RESUME NON TECHNIQUE

1.1 Présentation synthétique du projet

1.1.1 Localisation

La zone d'implantation du projet se situe sur la commune de Prudemanche, dans le département de l'Eure-et-Loir (28), en région Centre-Val de Loire.

Le site d'implantation se situe sur une zone remaniée du site de stockage des déchets de Prudemanche 1. Ce dôme, qui a été exploité par Suez Recyclage et Valorisation (Suez RV) de 1995 à 2009 est aujourd'hui en suivi d'exploitation. A noter qu'un nouveau site de stockage est en cours d'exploitation dans la continuité de ce dôme, au Sud du site.

Le projet est localisé dans un secteur relativement isolé, à environ de 2km au nord du bourg de Prudemanche. La situation géographique du site est présentée sur la page suivante.

Le tableau ci-dessous reprend les informations administratives concernant le site :

Tableau 1 : Informations administratives

Région	Centre-Val de Loire
Département	28 Eure-et-Loir
Commune	Prudemanche 28 270
Lieu dit / adresse	Le Pérou – ISDND de Prudemanche
Surface de l'ISDND	16,6 ha
Surface du projet	10,7 ha
Propriétaire	SUEZ RV Ouest
Section et parcelles concernées	Section AD, parcelles n° : 25, 26, 27, 29, 30, 31, 32, 78, 79, 117, 119 et 121 Section ZA parcelles n° : 221, 226 et 227.

Résumé Non technique de l'étude d'impact

Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur une zone en post-exploitation de l'ISDND de Prudemanche



Figure 1 : Localisation géographique du projet

L'accès au site s'effectue depuis la RD117N. L'entrée de la centrale photovoltaïque sera commune avec l'entrée du site de l'ISDND de Prudemanche 2 exploité par Suez Recyclage et Valorisation.

1.1.2 Présentation technique du projet

Le terrain présente des caractéristiques techniques optimales pour l'installation de panneaux photovoltaïques (ensoleillement, orientation, topographie, accessibilité, ...).

Le projet prévoit l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque composée de 14 121 panneaux sur une zone remaniée de l'ISDND de Prudemanche 1 qui n'est plus exploitée depuis 2009. Cette technologie permet de transformer l'énergie solaire en électricité pouvant être injectée sur le réseau électrique comme illustré par le schéma suivant :

Résumé Non technique de l'étude d'impact

Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur une zone en post-exploitation de l'ISDND de Prudemanche

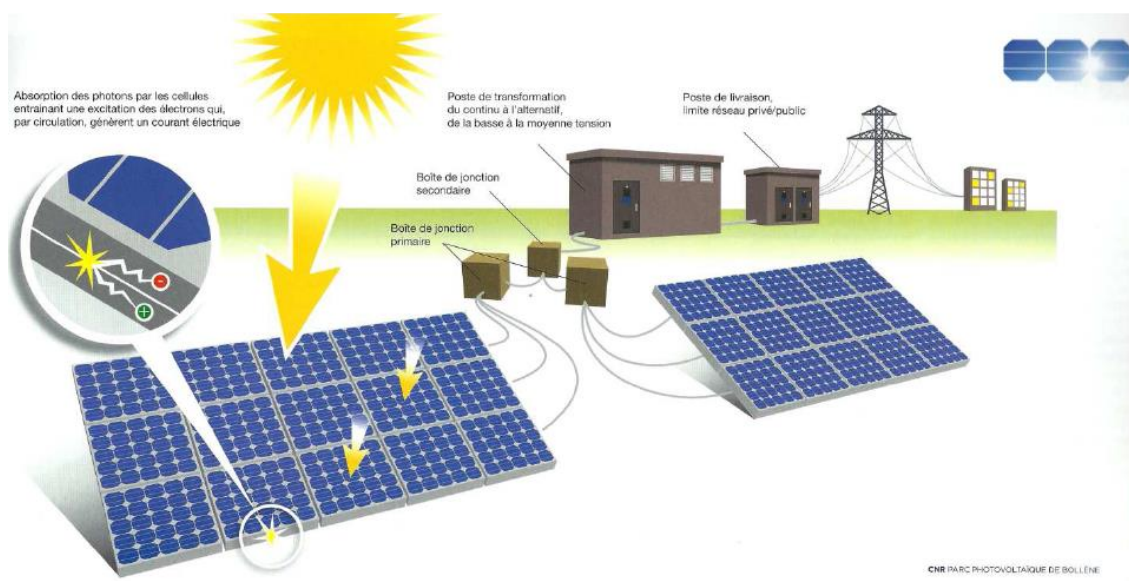


Figure 2 : Schéma du principe de la technologie photovoltaïque

Les chiffres principaux du projet sont synthétisés dans le tableau ci-dessous (chiffres approximatifs) :

Synthèse du projet	
Terrain	<ul style="list-style-type: none"> Type de terrain : zone remaniée d'ISDND Emprise foncière : 10,7 ha Emprise des panneaux solaires au sol : 2,6 ha Surface totale des panneaux solaires : 2,8 ha
Installation	<ul style="list-style-type: none"> Centrale photovoltaïque de 5,9 MWc
Spécificités techniques	<ul style="list-style-type: none"> 14 121 modules de type Silicium monocristallin Implantation des panneaux sur des structures fixes (environ 523 structures) Puissance unitaire du module : 420 Wc Dimensions des modules : 2,010 x 1,000 x 0,046 m 1 postes onduleurs/transformateurs de 30 m² chacun 1 poste de livraison de 36 m² 1 conteneur de stockage de 30 m²
Production et Équivalent en termes de personnes alimentées	<ul style="list-style-type: none"> Une production d'énergie annuelle estimée à 6 760 MWh/an Équivalent en termes de personnes alimentées : 3 070
Quantité de CO2 évitée	<p>2 745 tonnes de CO2 évitées par an par rapport à un système à gaz <i>(Hypothèse de CO2 produit par kWh produit : 406 gCO2/kWh)</i> <i>Source : Ademe</i></p>

Le plan de masse des installations projetées est présenté sur la figure suivante :

Résumé Non technique de l'étude d'impact

Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur une zone en post-exploitation de l'ISDND de Prudemanche

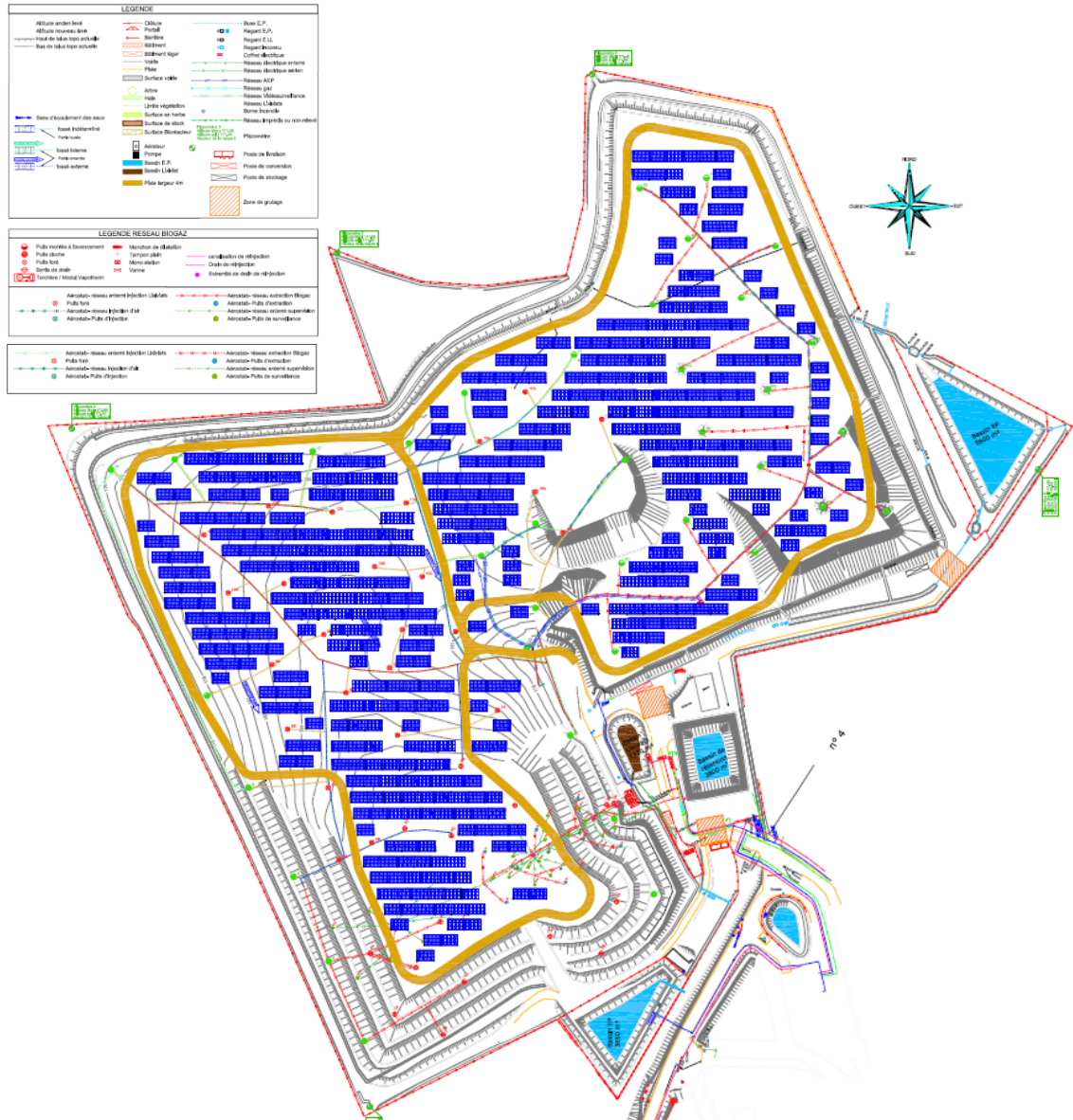


Figure 3 : Extrait du plan d'implantation du projet – source : ENGIE Green

À noter : la présence des réseaux biogaz et lixiviat sur le dôme de l'ISDND de Prudemanche 1 a été prise en compte pour la définition de l'implantation des panneaux photovoltaïques. Ainsi des distances de sécurité et d'accès seront maintenues autour de ces équipements.

1.2 Synthèse de l'état initial

Thématique	Description	Enjeux
Climat	Climat océanique dégradé	Aucun
Topographie	Implantation du projet sur le dôme remanié de l'ISDND de Prudemanche 1 (altitude max à 179 m NGF) L'altitude aux abords du site varie de 175 m NGF à 136 m NGF en direction de l'Ouest vers la rivière La Meuvette.	Faible
Sol	Le site d'implantation du projet correspond à une zone remaniée d'ISDND. Les panneaux seront implantés sur la couverture du dôme de composition variée en fonction des zones du site. La couverture est composée à minima d'1 m d'argile et de 10 cm de terre végétale.	Faible
Masses d'eaux souterraines	Première masse d'eau rencontrée : FRHG211 « Craie altérée du Neubourg-Iton-plaine de Saint-André ». La zone d'étude n'est concernée par aucun périmètre de protection de captage AEP. Le réseau piézométrique de l'ISDND de Prudemanche 1 et 2 permet le suivi de la qualité des eaux souterraines. D'après les résultats du suivi aucune dégradation de la qualité des eaux souterraines n'est observée au droit du site.	Faible
Masses d'eaux superficielles	La commune fait partie du bassin versant de « l'Avre Amont » de Béro la Mulotière jusqu'à l'Eure. La masse d'eau rivière de référence : « La Meuvette de sa source au confluent de l'Avre » (HR255). Etat écologique de la masse d'eau qualifié de mauvais. La Meuvette est située à environ 430 m au nord du site.	Faible
Ruissellement des eaux pluviales	Un réseau de fossé et des bassins de rétention assurent la gestion des eaux pluviales du site.	Faible
Milieu naturel : Zonages réglementaires et protection	La zone d'implantation du projet est en dehors de toutes zones naturelles d'intérêt reconnu (ZNIEFF, Natura 2000, PNR). ZNIEFF la plus proche à 1,2 km Site Natura 2000 le plus proche à 5 km.	Faible
Milieu naturel : zone humide	Probabilité très faible de présence d'une zone humide au regard des activités pratiquées sur le site.	Faible
Milieu naturel : Habitat	Présence d'une prairie de fauche (habitat d'intérêt communautaire : CH-6510) sur la quasi-totalité du site. L'entretien irrégulier du site réalisé par l'exploitant induit son embroussaillage ; la prairie évolue vers un mauvais état de conservation.	Modéré
Milieu naturel : Flore	Présence d'une station d'Orobanche du Genêt (Orobanche rapum-genistae), très rare en région.	Fort
Milieu naturel : Avifaune	Forte diversité recensée en phase de reproduction. Reproduction possible à probable de plusieurs espèces marquées par un niveau de patrimonialité élevé comme le Bruant jaune, le Chardonneret élégant, la Linotte mélodieuse et le Tarier pâtre (au niveau des Genêts à balais). Toutefois, l'entretien de la végétation du site supprime cet habitat de reproduction.	Faible
Milieu naturel : Chiroptères	Détection de 6 espèces. Hormis la Pipistrelle de Kuhl, l'ensemble de ces espèces est patrimonial (quasi-menacé ou vulnérable en France et/ou en région). Le massif boisé entourant le site constitue un habitat favorable aux déplacements des chiroptères et au gîte. Les espaces ouverts présents sur le site sont globalement peu convoités par les chiroptères.	Modéré
Milieu naturel : Autre faune	Mammifères terrestres : Occupation du secteur d'étude par des espèces très communes et répandues. Entomofaune : présence d'espèces communes, diversité et abondance relativement modestes. Aucune espèce patrimoniale. Amphibiens : Grenouille commune et Grenouille rieuse uniquement observée au niveau des bassins d'eaux pluviales du site. La zone d'implantation du projet ne constitue pas un habitat favorable. Reptiles : Aucune espèce observée mais présence potentielle du Lézard des murailles	Faible
Milieu naturel : Continuité écologique	Lien écologique possible entre le site et les corridors écologiques voisins à travers la trame forestière environnante. faible intérêt écologique général du site et perméabilité au déplacement de la faune locale (site clôturé).	Faible

Résumé Non technique de l'étude d'impact

Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur une zone en post-exploitation de l'ISDND de Prudemanche

Thématique	Description	Enjeux
Occupation du sol	Projet implanté sur le dôme remanié de l'ISDND de Prudemanche 1	Faible
Accès au site	Accès possible par la RD117N puis par la route d'accès à l'ISDND de Prudemanche 2 actuellement exploitée par Suez Recyclage et Valorisation. Le poste de livraison sera accessible par ces mêmes voies.	Faible
Habitat	Le secteur d'implantation du projet se caractérise par un habitat rural dispersé. Les habitations les plus proches sont situées à 700 m au Nord « Les Rouets »	Faible
Qualité de l'air	La qualité de l'air dans le secteur d'étude ne fait l'objet d'aucun suivi. Bonne qualité de l'air sur les stations du réseau Lig'Air situées sur l'agglomération de Dreux	Faible
Bruit	Environnement du site à dominante rurale, marqué par l'exploitation de l'ISDND de Prudemanche 2. Ambiance sonore du site considérée comme peu bruyante.	Faible
Patrimoine culturel	Le projet n'est pas concerné par le périmètre de protection d'un monument historique. Absence de site inscrit ou classé sur la commune de Prudemanche. Le projet est situé sur une zone remaniée d'ISDND, il n'est pas concerné par ces ZPPA et ne nécessitera pas de fouilles archéologiques.	Faible
Paysage	Le site d'étude est implanté sur le rebord d'un plateau agricole semi-ouvert. Absence d'éléments de patrimoine en covisibilité directe avec le site. Le site est en grande partie protégé des regards par une ceinture de boisement L'ISDND actuelle de Prudemanche 2 réduit la perception visuelle du site mais créer un point d'appel et un repère visuel à l'horizon. Perception du site depuis les hameaux ou villages très limitée. Site perceptible en vue rapprochée via chemin d'exploitation agricole ou chemin forestier dont la fréquentation est relative. Perception possible (en période hivernale) depuis deux habitations au lieu-dit Chêne Simon	Faible
Risques naturels et technologiques	Le site du projet n'est pas directement concerné par des risques naturels. Du fait de l'implantation du projet sur une zone remaniée d'ISDND, le réseau de gestion du biogaz est présent sur le site.	Moyen

1.3 Synthèse des impacts et des mesures associées

Thématique	Phase du projet	Impact potentiels	Niveau d'impact	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel
Climat / Air	Phase travaux	Augmentation des émissions de gaz à effet de serre et de poussière liée aux engins.	Faible	Mise en place de mesures simples pour réduire l'émission de gaz de combustion (R) : - Respect de la limitation de vitesse (30 km/h), - Arrêt des moteurs lorsque les engins sont à l'arrêt, - Suivi et entretien périodique des engins.	Faible
	Phase exploitation	L'exploitation de panneaux photovoltaïques ne produit ni émission gazeuse ni poussière ni émission polluante. Le projet permettra globalement l'évitement d'émissions de gaz à effet de serre qui auraient été nécessaires à la production de la même quantité d'électricité dans des centrales électriques conventionnelles. Economie de 84 311 tonnes de CO2 sur 35 ans.	Positif	-	Positif
Topographie	Phase travaux	Le projet s'adaptera aux contraintes du terrain liées au dôme réaménagé de l'ISDND de Prudemanche 1.	Nul	Aucune mesure n'est prévue au regard de l'absence d'incidence spécifique.	Nul

Thématique	Phase du projet	Impact potentiels	Niveau d'impact	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel
	Phase exploitation	L'installation des panneaux photovoltaïques n'affectera pas la topographie du site.	Nul	Aucune mesure n'est prévue au regard de l'absence d'incidence spécifique.	Nul
Sol et Sous-sol	Phase travaux	Mise à nue du sol durant les terrassements pendant les travaux. Toutefois aucun impact sur le sol et le sous-sol en raison de la présence d'une couverture sur les dômes réaménagée de l'ISDND de Prudemanche 1 (10 cm de terre végétale)	Faible	Des mesures de prévention contre les risques de pollution seront mises en œuvre pendant la phase de chantier (E/R).	Faible
	Phase exploitation	Le projet va générer une imperméabilisation des sols due aux structures bâties, d'environ 4 803 m ² (2,9% de l'emprise du site de la centrale photovoltaïque) La mise en place des panneaux peut avoir un effet de tassement sur les sols et le massif de déchets.	Moyen	Choix d'utiliser des fondations en béton pour la fixation des panneaux afin de protéger la couverture et le massif des déchets (R). Les structures porteuses pourront être reliées entre elles pour une répartition homogène du poids des structures sur l'ensemble du dôme (R). Choix d'implantation du projet sur un massif de déchets dont l'exploitation est terminée depuis 10 ans, limitant les risques de tassement (R)	Faible
Masses d'eau souterraine	Phase travaux	La phase chantier ne nécessite aucun prélèvement d'eau.	Nul	Aucune mesure n'est prévue au regard de l'absence d'incidence spécifique	Nul
		L'incidence sur la nappe superficielle sera nulle car les travaux de terrassement n'interviendront que sur les premiers centimètres de la couverture du dôme.	Nul	Aucune mesure n'est prévue au regard de l'absence d'incidence spécifique.	Nul
		En cas de situation accidentelle, les travaux pourraient générer des rejets liquides. Toutefois la présence de la couverture et des barrières de sécurité de l'ISDND réduit fortement le risque de pollutions des eaux souterraines.	Faible	Les éventuels produits utilisés seront stockés sur des aires imperméabilisées ou sur rétention (R). Aucun produit chimique (pesticides, herbicides) ne sera employé (E)	Nul
	Phase exploitation	La phase d'exploitation ne nécessite aucun prélèvement d'eau.	Nul	Aucune mesure n'est prévue au regard de l'absence d'incidence spécifique.	Nul
		Les éventuelles eaux de lavage des panneaux (une fois par an maximum) ne comprendront que des matières en suspension présentes dans l'atmosphère.	Faible	Aucune mesure n'est prévue au regard de l'absence d'incidence spécifique.	Faible
		En cas de situation accidentelle, les transformateurs pourraient générer des rejets liquides.	Faible	Les transformateurs sont équipés de bacs de rétention (R) ; Les éventuels produits utilisés seront stockés sur des aires imperméabilisées ou sur rétention (R). Aucun produit chimique (pesticides, herbicides) ne sera employé (E).	Nul
Masses d'eau superficielle	Phase travaux	Le déplacement des terres au moyen d'engins peut entraîner la mise en suspension de particules dans les fossés de collecte des eaux pluviales. Cet impact sera limité par le volume volontairement faible de remblais mobilisés. Le déplacement et l'utilisation d'engins pendant le chantier peut être source de pollution en cas de fuite ou de déversement accidentel	Faible impact qualitatif	Des mesures de prévention contre les risques de pollution seront mises en œuvre pendant la phase de chantier (E/R).	Faible
		Le projet va générer une imperméabilisation des sols due aux structures bâties, d'environ 4 803 m ² soit 2,9% de l'emprise du site de la centrale photovoltaïque. 18% de la pluviométrie seront interceptés par les panneaux. La mise en œuvre du projet ne modifiera pas la gestion actuellement des eaux de ruissellement du site.	Faible impact quantitatif	Les caractéristiques techniques des panneaux (hauteur, inclinaison, espaces entre les modules) et la distance entre les rangées de panneaux permettront de maintenir de bonnes conditions de ruissellement des eaux (R)	Faible
	Phase exploitation	En cas de situation accidentelle, les transformateurs pourraient générer des rejets liquides. Les éventuelles eaux de lavage des panneaux (une fois par an) ne comprendront que des matières en suspension présentes dans l'atmosphère et donc sans risque pour le milieu naturel	Faible impact qualitatif	Les transformateurs sont équipés de bacs de rétention intégrés (R) Les éventuels produits utilisés seront stockés sur des aires imperméabilisées ou sur rétention (R) Aucun produit chimique (pesticides, herbicides) ne sera employé (E)	Faible

Thématique	Phase du projet	Impact potentiels	Niveau d'impact	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel
Milieu naturel Avifaune	Phase travaux	Risques de dérangement conduisant à l'éloignement des populations, liés à la présence humaine, la circulation des engins et les perturbations liées à l'installation des modules solaires (dont la destruction des îlots arbustifs).	Fort	Conservation de l'ensemble des haies et des boisements en périphérie du projet (E) Démarrage des travaux en dehors de la saison de reproduction de l'avifaune (hors période mi-mars à mi-juillet) (R) Suivi écologique du chantier de construction de la centrale solaire (5 passages au cours des travaux) (AS)	Faible
	Phase exploitation	Perte d'habitats pour les espèces d'oiseaux qui utilisent significativement les motifs arbustifs (formations à genêt) ou le sol de la prairie pour le refuge et/ou la reproduction.	Modéré	Conservation de l'ensemble des haies et des boisements en périphérie du projet (E) Conservation de quelques formations à genêts à balai où des espèces patrimoniales nichent probablement (E) Favoriser un entretien extensif des allées enherbées entre les lignes de modules (AS) Création d'un périmètre constitué de motifs arbustifs favorables aux passereaux d'intérêt patrimonial recensés sur le site (C) Suivi post-implantation (AS)	Faible
Milieu naturel autre faune	Phase travaux	Risque de destruction d'individu Risque de dérangement d'individu Risque de destruction d'habitats	Faible	Conservation de l'ensemble des haies et des boisements en périphérie du projet. (E) Suivi écologique du chantier de construction de la centrale solaire (5 passages au cours des travaux) (AS) Amphibiens : Préservation des bassins d'eaux pluviales dans lesquelles les populations d'amphibiens ont été recensées (E)	Faible
	Phase exploitation	Risque de dérangement d'individu Risque de perte d'habitats	Faible	Conservation de l'ensemble des haies et des boisements en périphérie du projet (E) Favoriser un entretien extensif des allées enherbées entre les lignes de modules (AS) Choix d'un type de clôture permettant le libre passage des mammifères « terrestres » de petite taille et des amphibiens (R) Positionnement des modules solaires à 100 centimètres du sol pour permettre le libre déplacement des mammifères, des amphibiens, des reptiles (R) Suivi post-implantation (AS) Chiroptères : Conservation du principal îlot arbustif où une activité soutenue a été enregistrée (E) Amphibiens : Création d'une mare à pente douce au niveau de la zone de compensation (AS) Entomofaune : Création d'un périmètre constitué de motifs arbustifs favorables à l'entomofaune (AS)	Faible
Flore et Habitats	Phase travaux	Risque de dégradation d'habitats et/ou d'espèces floristiques Risque de destruction d'habitats et/ou d'espèces floristiques	Faible	Conservation maximale de la couverture végétale initiale du site de par un défrichage limité aux lieux de placement des longrines, aux structures de livraison, aux voies d'accès et aux secteurs nivelés (R) Stockage du matériel à l'extérieur des zones d'enjeux floristiques (R) Evitement de remblais extérieurs (E)	Faible
	Phase exploitation	Modification de la végétation autochtone Modification du spectre d'espèces avec perte d'espèces héliophiles au profit du développement d'espèces d'ombre	Faible	Favoriser un entretien extensif des allées enherbées entre les lignes de modules solaires et exportation des fauches à l'extérieur du site (AS)	Faible

Thématique	Phase du projet	Impact potentiels	Niveau d'impact	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel
		Perte de végétation due à l'imperméabilisation partielle par les modules Destruction, perte d'habitats		Favoriser la recolonisation végétale naturelle de la zone du projet à l'issue des travaux d'aménagement (AS) Suivi post-implantation (AS)	
Occupation du sol	Phase travaux	Le sol passera d'un état végétalisé à un sol nu. La végétation pourra se réinstaller sous les panneaux après les travaux	Faible	Aucune mesure n'est prévue au regard de l'absence d'incidence spécifique	Faible
	Phase exploitation	Le projet va permettre de valoriser et de restituer une valeur fonctionnelle aux terrains réhabilités d'une zone remaniée d'ISDND.	Positif	-	Positif
Voirie et accès	Phase travaux	Le trafic pendant la phase travaux est estimé en moyenne à 10 rotation par mois de camions.	Faible	Aucune mesure n'est prévue étant donné le faible trafic généré	Faible
	Phase exploitation	le trafic sera restreint aux visites des techniciens de maintenance et de l'exploitant des parcs photovoltaïques qui n'auront lieu que ponctuellement	Nul	Aucune mesure n'est prévue étant donné le faible trafic généré par l'exploitation	Nul
Economie	Phase travaux	ENGIE Green consultera des entreprises locales pour la réalisation de la partie génie civil / VRD. Les travaux engendreront une augmentation de la fréquentation des restaurants et hôtels par les ouvriers	Positif	-	Positif
	Phase exploitation	En raison de la présence du parc photovoltaïque, la commune de Prudemanche bénéficiera de recettes fiscales	Positif	-	Positif
Cadre de vie	Phase travaux	Les travaux vont générer des déchets La circulation des engins va générer des émissions Les travaux vont générer une augmentation du niveau de bruit toutefois les habitations les plus proches sont situées à 700 m au nord du site	Faible	Mise en place d'une gestion des déchets (R) Mise en place de mesures simples pour réduire l'émission de gaz de combustion (R) : - Respect de la limitation de vitesse (30 km/h) - Arrêt des moteurs lorsque les engins sont à l'arrêt - Suivi et entretien périodique des engins Travaux seront réalisés uniquement en période diurne	Faible
	Phase exploitation	La production de déchets est négligeable L'exploitation de la centrale photovoltaïque ne génère ni émission polluante, ni poussières. Les onduleurs et les transformateurs peuvent être sources de bruit mais seulement à proximité immédiate Les modules photovoltaïques réfléchissent une partie de la lumière	Faible	Le verre qui recouvre les cellules PV est traité anti reflet de manière à absorber un maximum de rayons lumineux (R)	Faible
Patrimoine	Phase travaux et exploitation	Le site n'est situé dans aucun périmètre de protection de monument historique, site classé ou inscrit.	Nul	Aucune mesure n'est prévue au regard de l'absence d'incidence spécifique	Nul
Paysage	Phase travaux et phase exploitation	Les impacts attendus concernent : -des zones d'habitation lointaines, distantes de plus de 1km et pour lesquelles le site n'est que partiellement visible -des portions de paysage non habités mais plus proches (abords immédiats agricoles et route environnantes) Ces zones sont peu fréquentées et ne présentent pas de sensibilité paysagère particulière.	Faible	Les impacts du projet sur le paysage sont acceptables et ne nécessitent pas la mise en place de mesures	Faible
	Phase travaux	Le site du projet n'est pas directement concerné par des risques naturels. Risque d'incendie lié à la présence du réseau biogaz.	Faible	Mesures de sécurité mise en place pendant le chantier (présence d'extincteur, interdiction de fumer, etc)	Faible

Résumé Non technique de l'étude d'impact

Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur une zone en post-exploitation de l'ISDND de Prudemanche

Thématique	Phase du projet	Impact potentiels	Niveau d'impact	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel
Risques naturels et technologique	Phase exploitation	Les équipements électriques sont source de départ de feu. Risque lié à la présence du réseau biogaz.	Faible	Respect des distances de sécurité dictées par Suez RV pour l'implantation des panneaux vis-à-vis du réseau biogaz. Présence de moyens de lutte contre l'incendie sur le site.	Faible

Résumé Non technique de l'étude d'impact

Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur une zone en post-exploitation de l'ISDND de Prudemanche

